

Dans le cadre d'un partenariat conclu avec EDF, la société ARKTEOS accorde un avantage à ces clients, **250 € TTC** remboursés au particulier pour l'achat d'une pompe à chaleur **AJPAC 2** en remplacement d'une chaudière individuelle au fioul, au charbon ou au gaz (autre qu'à condensation). La pompe à chaleur devra être installée par un professionnel RGE.

Du 01 Janvier jusqu'au 31 Mars 2020, ARKTEOS & EDF s'associent pour que vous réalisiez des économies sur les pompes à chaleur ARKTEOS !

FORMULAIRE DE PARTICIPATION – OFFRE 250€ TTC REMBOURSÉS POUR L'ACHAT D'UNE POMPE À CHALEUR AJPAC 2

NUMERO SERIE DE LA POMPE À CHALEUR (12 chiffres) : _____

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :



Fait le __ / __ / 2 0 20

Signature,

CONDITIONS DE L'OFFRE :

Offre de remboursement valable pour l'achat d'une pompe à chaleur AJPAC 2 entre le 01/01/2020 au 31/03/2020 inclus, dans la limite des 200 premières commandes. Les clients ont jusqu'au 15 avril 2020 inclus (cachet de la poste faisant foi) pour renvoyer leur demande de remboursement à l'adresse suivante :

ARKTEOS - Opération Prime EDF 2020 - 3, Route de la Croix Moriau - Site de Kerquessaud - 44350 GUERANDE

(1) Pour obtenir le remboursement de l'avantage ARKTEOS :

- **Inscrivez-vous sur le site www.prime-energie-edf.fr avant la signature de votre devis.**
- Imprimez le coupon de remboursement de l'offre concernée (dûment rempli)
- Imprimez une copie de la facture d'installation portant clairement la mention des références des solutions ARKTEOS (datée entre le 01/01/2020 au 31/03/2020)
- Imprimez une copie du certificat de mise en service par l'installateur ou la STA (Société Technique agréée)
- Imprimez la copie de la lettre d'engagement d'EDF (reçue par mail après l'inscription sur le site www.prime-energie-edf.fr)
- Imprimez un Relevé d'Identité Bancaire (où figure votre IBAN BIC complet)
- Renvoyez le tout au plus tard le 15 janvier 2020 (le cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

ARKTEOS - Opération Prime EDF 2020 - 3, Route de la Croix Moriau - Site de Kerquessaud - 44350 GUERANDE

Offre réservée aux particuliers majeurs résidant en France Métropolitaine, limitée à un remboursement par personne, même nom, même prénom, même adresse et/ou même IBAN BIC et non cumulable avec les autres opérations commerciales en cours. Offre limitée aux premiers 200 dossiers confirmés.

Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 01 juin 2020. Délai de remboursement : 6 à 8 semaines à compter de la date de réception du dossier conforme.